

2023/.....

Parafe

AFFICHÉ  
LE 20.1.04/2023

DECISION N°23/2023

**OBJET : ADHESION AU RESEAU MICRO-FOLIE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE ;**

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du Conseil Municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la création d'une Micro-Folie sur le territoire représente un enjeu essentiel de développement de la médiation culturelle et de l'inclusion numérique ;

Considérant les échanges initiés avec les équipes de la Villette pour l'implantation de la Micro-Folie et l'accompagnement qui sera apporté au projet dans la mise en œuvre du musée numérique ;

Considérant que la Micro-Folie permettra d'animer le territoire, d'offrir les chefs d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous, et de favoriser la création ;

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : d'adhérer au réseau Micro-Folie.

Article 2 : de signer la charte d'adhésion ci-annexée et tous actes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 14 AVRIL 2023

LE MAIRE,

JEAN FRANÇOIS ONETO.

